



Réponse conjointe du Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden et de la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, Yuriko Backes à la question parlementaire N° 4438 du 13 juillet 2026 de l'honorable Députée Claire Delcourt et de l'honorable Député Ben Streff au sujet de « Réanimation cardio-pulmonaire des femmes et égalité d'accès aux premiers secours ».

Nous souhaitons tout d'abord nous référer à la réponse à la question parlementaire n° 4052 du 6 mai 2026.

1. Le Gouvernement dispose-t-il de données sur le taux de survie des femmes par rapport aux hommes après un arrêt cardiaque survenu en dehors d'un cadre hospitalier au Luxembourg, ainsi que sur la fréquence à laquelle un massage cardiaque leur a été administré par un témoin ?

Le CGDIS ne dispose pas des données concernant le taux de survie comparé des femmes et des hommes à la suite d'un arrêt cardiaque survenu en dehors d'un établissement hospitalier, ni de données relatives à la fréquence à laquelle un massage cardiaque a été pratiqué par un témoin selon le sexe de la victime.

2. Quels types de mannequins de formation aux premiers secours sont actuellement utilisés par les organismes agréés dispensant les formations de secourisme au Luxembourg ? Ces mannequins disposent-ils d'une anatomie féminine ?

Les organismes de formation agréés sont responsables de l'organisation de leurs formations ainsi que du choix et de l'acquisition de leur matériel pédagogique, y compris des mannequins de formation. Actuellement, il n'existe pas de disposition réglementaire imposant un type déterminé de mannequin ou des caractéristiques anatomiques spécifiques. En règle générale, les formations de premiers secours utilisent des mannequins standardisés, sans caractéristiques sexuelles marquées, en mettant l'accent sur les différences liées à l'âge et à la morphologie pédagogique nécessaire à l'apprentissage : adulte, enfant et nourrisson. Cette approche vise à garantir l'acquisition des gestes essentiels adaptés aux principales catégories d'âge enseignées dans les référentiels de formation.

En effet, l'arrêté ministériel applicable se limite à définir le programme des formations, sans prescrire le matériel pédagogique à utiliser. Le CGDIS ne dispose dès lors pas d'informations consolidées sur les modèles utilisés par les différents organismes.

3. Le Gouvernement est-il disposé à examiner, le cas échéant, avec le CGDIS et les organismes de formation agréés, l'introduction de mannequins ou d'accessoires permettant de simuler une anatomie féminine, afin de former les citoyens à la réanimation cardio-pulmonaire sur une anatomie représentative des deux sexes?

Le CGDIS est disposé à participer à toute réflexion que le Gouvernement souhaiterait engager, en concertation avec les organismes de formation agréés, sur cette thématique. À ce jour, le CGDIS n'envisage toutefois pas l'acquisition spécifique de mannequins représentant une anatomie féminine. Il reste néanmoins attentif à l'évolution des recommandations internationales, des données scientifiques



et des bonnes pratiques en matière de formation aux gestes de premiers secours. Dans cette perspective, l'opportunité d'intégrer de tels mannequins ou d'adapter les supports et méthodes pédagogiques pourra être réévaluée, le cas échéant, lors de futures mises à jour des référentiels de formation ou dans le cadre du renouvellement progressif du matériel pédagogique.

4. Le Gouvernement compte-t-il, dans le cadre de ses actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, sensibiliser le grand public et les formateurs aux disparités liées au genre dans la réanimation cardio-pulmonaire, par exemple à l'occasion de campagnes existantes sur les gestes qui sauvent ?

Les formations de premiers secours dispensées par le CGDIS ne prévoient pas de distinction entre la prise en charge d'une victime masculine et celle d'une victime féminine. Les gestes enseignés en matière de réanimation cardio-pulmonaire reposent sur les mêmes principes, à savoir la reconnaissance rapide de l'arrêt cardiaque, l'alerte immédiate des services de secours, la réalisation de compressions thoraciques de qualité et l'utilisation précoce d'un défibrillateur automatisé externe. Cette approche est conforme aux lignes directrices 2025 de l'European Resuscitation Council relatives au *Basic Life Support* chez l'adulte, qui ne prévoient pas d'algorithme distinct selon le sexe de la victime. Dans ce contexte, les campagnes d'information et les formations visent à encourager tout témoin d'un arrêt cardiaque à intervenir rapidement, sans distinction liée au sexe de la victime. Si de nouvelles recommandations scientifiques ou pédagogiques devaient mettre en évidence la nécessité d'adapter les messages de sensibilisation ou les contenus de formation, le CGDIS en tiendrait compte dans le cadre de l'évolution de leurs actions de prévention et de formation.

La thématique nourrit ainsi une réflexion plus large en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la santé. Elle rappelle l'importance de porter une attention continue à l'impact que certaines représentations ou stéréotypes de genre peuvent avoir dans différents domaines de la vie sociale, y compris lorsqu'il s'agit de comportements face à une situation d'urgence.

Luxembourg, le 12 août 2026
Le Ministre des Affaires intérieures,
(s.) Léon GLODEN